

DÉLIBÉRATION N°DL20220107 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ORGANISATION D'UNE CLASSE MUSICALE RENFORCÉE PAR LE COLLÈGE JEAN ROSTAND VIA LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL - CONVENTION

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Le collège Jean Rostand met en place une classe musicale renforcée en septembre 2022 à destination de 15 élèves de 6ème.

Ces élèves bénéficieront de 2 heures d'éducation musicale, au sein du collège (au lieu de 1 heure, temps alloué normalement à l'éducation musicale en classe de 6ème).

Cette heure supplémentaire est financée par le collège.

Par l'ouverture de cette classe musicale renforcée, le collège Jean Rostand affirme sa volonté de proposer un cursus musical aux élèves de l'établissement. Cette ouverture de classe s'inscrit dans la continuité du projet « un quartier en chœur » mené cette année auprès de 150 élèves des 3 écoles de Fonsala et du collège, dans le cadre du développement du chant choral à l'école.

Le collège propose à la ville une convention, via le Conservatoire, afin de permettre à ces 15 élèves de 6ème de rejoindre le chœur ados du Conservatoire, déjà existant.

Un enseignant encadre aujourd'hui ce chœur ados au Conservatoire, à raison de 45 minutes hebdomadaires. L'effectif est d'environ 20 élèves ; le chœur est en capacité d'accueillir 15 élèves supplémentaires.

Cette convention présente plusieurs avantages :

- Elle permet de compléter le contenu pédagogique de la classe musicale renforcée, sans coût supplémentaire pour la ville puisque le chœur ados existe déjà,
- Elle développe les liens entre les jeunes du collège et un équipement culturel de la ville – possibilité d'inclure ces jeunes et leurs familles dans les actions menées par le Conservatoire et ses partenaires : spectacles, animations, sorties...,
- Elle entraîne l'inscription de 15 élèves supplémentaires au Conservatoire, avec des frais de scolarité associés (21 € par élève et par an),
- Il s'agit d'une convention annuelle : engagement maîtrisé – possibilité d'expérimenter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention relative au projet de création d'une classe musicale renforcée au collège Jean Rostand en partenariat avec le Conservatoire municipal de Saint-Chamond,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ~~cette convention et tout~~ document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD